

PACTE ÉCO-CITOYEN

AGIR AUJOURD'HUI POUR DEMAIN



PACTE ÉCO-CITOYEN

Depuis de nombreuses années, Vincennes a développé une approche, engagée et pragmatique en matière de Développement Durable, consciente qu'une grande partie des enjeux environnementaux et climatiques se jouent aussi à l'échelle locale.

Dès 1999, notre Ville a participé à la création de « Montreuil-Vincennes Energie », devenue depuis l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – MVE, acteur essentiel de l'Est parisien en matière de réduction des gaz à effet de serre.

En 2009, consciente de la nécessité de permettre aux générations futures de s'épanouir dans un environnement qui ne soit pas compromis par nos actes d'aujourd'hui, Vincennes s'est dotée d'un Agenda 21 pour agir concrètement. Première ville du Val-de-Marne à co-construire un tel outil, Vincennes a engagé l'Acte 2 en 2015, permettant ainsi à notre commune la mise en œuvre de plus de 200 actions concrètes.

Compostage, végétalisation de l'espace public, plantation d'arbres adaptés, développement de la biodiversité, mobilités douces, épicerie solidaire, sensibilisation du grand public, restauration scolaire, charte écoresponsable de l'administration publique, ... autant d'actions que nous avons créées ou fait évoluer depuis treize ans.

Aujourd'hui, en ce début de nouveau mandat et parce que la transition écologique reste une urgence, la majorité municipale a souhaité poursuivre son action dans ce domaine. **C'est la raison pour laquelle nous avons fait de ce Pacte éco-citoyen l'une des priorités de notre mandat.**

Dans cet esprit, nous avons initié un diagnostic environnemental complet. Ce travail et la grande concertation citoyenne initiée à l'automne 2021 nous permettent de vous présenter ce Pacte Eco-citoyen qui viendra guider notre action pour les prochaines années.

Véritable plan local de développement durable, ce Pacte s'inscrit autour de cinq grandes thématiques : le climat ; l'énergie ; la solidarité ; la santé, la production et la consommation ; l'éco-exemplarité. Son objectif est d'apporter des réponses locales et concrètes en travaillant encore davantage pour renforcer l'éco-exemplarité des services municipaux pour notre commune et les générations futures.

Ce Pacte éco-citoyen a été conçu pour être un outil fédérateur autour des enjeux d'aujourd'hui et de demain sur la question environnementale. Son ambition est forte et se retrouve au travers du budget qui lui est consacré : 55 millions d'euros seront investis dans les six prochaines années.

Après des mois de concertation, de consultations et d'échanges, nous voulons remercier les nombreux citoyens qui se sont mobilisés sur ces sujets, qui ont participé à l'identification des différentes thématiques et ont proposé des actions concrètes. Merci à tous pour votre contribution à ce Pacte éco-citoyen qui engage toujours un peu plus Vincennes vers un avenir durable, désirable et responsable.

CHARLOTTE LIBERT-ALBAN
MAIRE DE VINCENNES
CONSEILLÈRE RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE

MATHIEU BEAUFRÈRE-GOURDY
ADJOINT AU MAIRE
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MARIE-HÉLÈNE BOILOT
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
CHARGÉE DE L'ÉCO-CITOYENNETÉ

SOMMAIRE

06 | S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

12 | RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

20 | PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ

26 | FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF

32 | RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION

38 | GLOSSAIRE



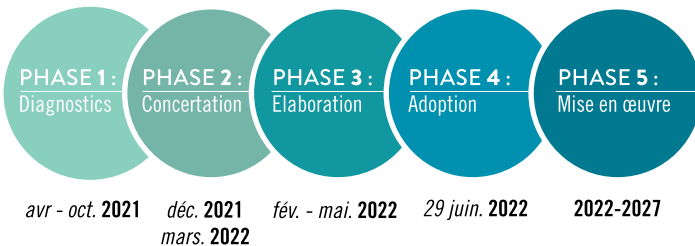
55 millions d'euros : c'est le budget prévu dans les 6 prochaines années pour le Pacte éco-citoyen. Une ambition forte pour cet outil qui doit répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain sur la question environnementale.

En 2009, Vincennes était la première ville du Val-de-Marne à se doter d'un Agenda 21, plan d'actions élaboré en concertation avec les Vincennois, dédié à la mise en œuvre de projets durables au service de ses habitants. Une démarche reconduite pour la période 2017-2021.

Articulé autour de sept axes, il mettait à l'honneur des thématiques comme la nature en ville, la gestion des déchets, ou encore la citoyenneté. Après cinq années de mise en œuvre, 82% des projets inscrits dans le plan d'action ont été réalisés ou initiés.

Face à l'urgence climatique et environnementale, consciente de la nécessité de poursuivre les efforts engagés, Vincennes souhaite aller plus loin encore dans sa démarche à travers l'élaboration d'un nouveau plan d'actions pour la période 2022-2027 : le Pacte éco-citoyen.

Plusieurs phases ont rythmé l'élaboration de cette nouvelle feuille de route.



Les Diagnostics : fondement de notre démarche

Trois diagnostics ont permis d'identifier les problématiques locales et les leviers d'actions.

- Le cabinet de conseil Carbone 4, cofondé par Jean-Marc Jancovici, a réalisé un **diagnostic des émissions de CO₂** de la Ville. D'après cette étude portant sur les périmètres SCOPE* 1 et 2, les gaz à effet de serre émis à Vincennes sont majoritairement liés aux consommations énergétiques des bâtiments (résidentiel et tertiaire)
- L'ALEC-MVE (Agence locale de l'énergie et du climat de l'est parisien), experte en maîtrise énergétique a analysé **l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de GES** liées aux activités internes des services et au patrimoine municipal. Son rapport (le BEGES) propose des actions pour réduire les consommations énergétiques de la Ville de 60% (par rapport à 2010) d'ici 2050.

L'AGENDA 21 EN CHIFFRES

 **80%**
du territoire communal
en espace apaisé

80 sites
de compostage
collectif en pied
d'immeubles
recensés dans
la ville

5 
boîtes à livres
installées

**BIO et FILIÈRES
COURTES** dans les
restaurants scolaires

PASSAGE AU
**ZERO
PHYTO**
DÈS 2010

- La Mission Développement Durable de la Ville a conduit le troisième diagnostic, couvrant de manière transversale **les différents aspects du développement durable** pour identifier les points forts et les pistes d'amélioration qui s'offrent à la Ville.

Le processus participatif

La Ville a aussi impliqué les Vincennois dans ce projet qui les concerne directement. Une phase de concertation et de co-construction du plan d'actions a été menée entre décembre 2021 et mars 2022. Citoyens, associations, services municipaux, membres du Comité Consultatif du Développement Durable ont travaillé pour imaginer ensemble le Pacte éco-citoyen. Plus de 300 personnes ont participé.

LES 5 AXES DU PACTE ÉCO-CITOYEN

1. S'adapter au changement climatique ;
2. Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique ;
3. Promouvoir des modes de production et de consommation responsables et créer un environnement de vie favorable à la santé ;
4. Favoriser l'engagement solidaire et participatif ;
5. Renforcer l'éco-exemplarité de Vincennes et de son administration.

Ce document fondateur se veut évolutif : des indicateurs ont été élaborés pour chaque action, et un suivi régulier permettra d'apprécier l'avancement des projets et de les réorienter si besoin.



S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Nous interroger sur l'héritage que nous allons laisser aux générations futures, c'est nous adapter dès aujourd'hui à notre environnement qui se transforme, et à un urbanisme qui se façonne autrement.

Vagues de chaleur, sécheresses, inondations... le dérèglement climatique produit déjà ses effets, que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit toujours plus nombreux. Or les villes concentrent et génèrent de nombreuses activités humaines émettrices de chaleur.

Pour y répondre, Vincennes, ville dense à l'orée d'un bois, peut développer des solutions fondées sur la nature – et notamment la végétation et l'eau, préserver et développer la biodiversité, repenser les déplacements et favoriser les mobilités douces, comme la marche et le vélo.

PROJETS PHARES

Modification du Plan Local d'Urbanisme

La protection des espaces verts et du patrimoine arboré communal est au cœur de la nouvelle modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'objectif est de **préserver et de renforcer la nature et la biodiversité** :

- identification des arbres remarquables sur l'espace public dans le prolongement de l'étude déjà conduite pour le repérage et la protection du patrimoine arboré privé
- traitement qualitatif des espaces aux abords de l'espace public (végétalisation des délimitations des parcelles et protection des jardins sur rue),
- place de la nature en ville en exigeant un taux de végétalisation et de pleine terre



aides financières pour inciter à l'infiltration ou au stockage des eaux pluviales pour limiter les rejets dans le réseau, lutter contre les îlots de chaleur et limiter la consommation d'eau

Des cours d'écoles transformées en îlots de fraîcheur

ILOT comme Investissement à Long Terme – Objectif Transition écologique : une approche efficace d'adaptation au réchauffement climatique, **pour retrouver dans les cours d'école des sols vivants capables de rafraîchir l'air en ville** en créant des espaces mieux partagés, ce projet vise à réhabiliter le lien entre l'enfant et la nature. Ces projets sont coconstruits autour d'ateliers animés par des paysagistes avec les enfants, les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, accompagnés par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 94).

Trois écoles sont concernées dès 2022 : maternelle de l'Est, Est-Libération et Est-Passeleu.

BUDGET : 4,9 M€

CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS



• En 2022, la surface d'espaces verts publics à Vincennes est de **11,2 ha** contre **9,5 ha** il y a 15 ans



• En 2018, **11%** des émissions de GES* de la Ville étaient liées aux transports.

• **SEULEMENT**
15%

des Vincennois utilisent la voiture comme moyen de transport.

LE SAVIEZ-VOUS ? VÉLO & MOBILITÉS DOUCES PRÉVOIT :



- Passage à 30 km/h sur l'ensemble des voies de la commune (hors 2 grands axes)



- Aménagement de 6,3 km de voies

100%

d'accessibilité de l'espace public



- Déploiement de stationnements sécurisés



- Campagnes de sensibilisation et d'apprentissage du vélo

BUDGET : 11 M€
entre 2022 et 2024

Plan Vélo & Mobilités douces

Pour apaiser la ville, adapter Vincennes aux usages de demain et encourager le recours aux mobilités douces, la Municipalité a élaboré le « Plan Vélo et mobilités douces », en s'appuyant notamment sur une consultation citoyenne. **Circulation, services, éducation et sensibilisation** constituent les piliers principaux de ce plan qui vise à faire cohabiter les différentes mobilités sur notre territoire, réduire les nuisances sonores, la pollution, et à préserver le cadre de vie au bénéfice de tous les habitants.

LE SAVIEZ-VOUS ?



UNE VOITURE ÉMET 178 gCO₂ e/pkm,
LES TRANSPORT COLLECTIFS 6 gCO₂ e/pkm,
LES AUTRES (2 ROUES MOTORISÉES), 32gCO₂ e/pkm,
MARCHE = 0 gCO₂.



LISTES DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Axe 1 : Construire des solutions d'adaptation fondées sur la nature

• Favoriser la nature et la biodiversité en ville

1. Végétaliser de nouveaux espaces publics (rues-jardins, murs, toitures, etc).
2. Créer de nouveaux jardins publics.
3. Sensibiliser à la place de la nature en ville, au respect du bien-être animal et développer les démarches participatives autour de l'arbre, du fleurissement des balcons et de la végétalisation des immeubles.
4. Poursuivre l'installation de nichoirs, d'hôtels à insectes dans la Ville et continuer d'œuvrer en faveur de la préservation des abeilles.

5. Soutenir les initiatives de jardins partagés.
6. Requalifier les serres municipales pour les rendre accessibles au public et y réaliser des ateliers pédagogiques.

• Protéger et enrichir le patrimoine arboré

7. Planter des arbres dès que cela est techniquement et réglementairement possible au cours d'opérations de réaménagement urbain.
8. Adapter les aménagements de voirie pour protéger les arbres.
9. Adopter au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des mesures spécifiques visant à protéger les espaces verts et les arbres remarquables au sein des propriétés privées et sur le domaine public.

• Lutter contre les îlots de chaleur

10. Repenser la conception des cours d'école pour y introduire davantage de végétation et d'éléments naturels.
11. Adapter les usages et les comportements dans les crèches et les écoles de la Ville en périodes de forte chaleur.
12. Désimperméabiliser l'espace public (débitumer certains espaces, créer des aires de stationnement écoresponsables, ...).
13. Mettre en œuvre des dispositifs de rafraîchissement de l'espace public (brumisateurs et voiles dans les squares, etc).
14. Sensibiliser les Vincennois à une utilisation raisonnée de la climatisation pour limiter l'impact sur l'environnement.

• Préserver la ressource en eau

15. Encourager l'économie de la ressource en eau auprès des particuliers et des entreprises.
16. Optimiser la gestion de l'eau dans les équipements et aménagements publics.
17. Encourager et financer la mise en place de dispositifs de récupération de l'eau de pluie chez les particuliers et dans les copropriétés.



Axe 2 Adapter les mobilités aux enjeux climatiques et environnementaux

• Encourager le partage de l'espace public

- 18. Proposer un enseignement des bonnes pratiques du vélo, de la marche et autres moyens de transports doux (trottinette, skateboard, ...) auprès des jeunes, en lien avec les associations.
- 19. Poursuivre l'expérimentation du programme «savoir rouler» dans les écoles de la ville ainsi que les actions «permis vélo» et «permis piéton» dispensés par la police municipale.
- 20. Mettre en œuvre les actions du Plan Vélo & Mobilités douces adopté par la Ville pour encourager le partage de l'espace public (passage de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des voies communales, etc.).

• Créer de nouveaux aménagements, infrastructures et services favorables au développement des mobilités douces et renforcer l'offre de transports en commun

- 21. Développer les aménagements et infrastructures favorisant l'usage du vélo, dans le cadre du Plan Vélo & Mobilités douces.
- 22. Encourager l'installation d'abris à vélos dans les cours d'immeubles.
- 23. Accroître le nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public, promouvoir leur installation auprès des bailleurs et maintenir le tarif préférentiel de stationnement dont ils bénéficient.
- 24. Contribuer activement à faire évoluer et améliorer l'offre de transports en commun, demander à la RATP l'accélération du déploiement de bus électriques.

• Repenser la logistique urbaine, en particulier sur les derniers kilomètres

- 25. Proposer des possibilités de mise en place de dispositifs de livraison du dernier kilomètre «responsable».
- 26. Encourager les commerçants et les livreurs à recourir aux transports doux dans le cadre de leurs livraisons et valoriser les initiatives menées en la matière.
- 27. Inciter l'utilisation des transports actifs et collectifs pour le déplacement des agents municipaux (indemnité, vélo de fonction, local à vélos).
- 28. Réduire, optimiser et électrifier la flotte de véhicules et installer des bornes de recharge pour les véhicules de la Ville.

Ces actions s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, issu du cadre de référence de l'ONU :





RECHERCHER LA SOBRIÉTÉ ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Pour atténuer nos émissions, nous nous engageons sur trois axes : la sobriété énergétique, en priorisant les besoins essentiels afin de réduire la demande ; l'efficacité énergétique, en réduisant la quantité d'énergie nécessaire pour un même besoin et en évitant le gaspillage ; le développement des énergies renouvelables.

L'augmentation des gaz à effet de serre (GES) à l'origine du dérèglement climatique est directement liée à l'activité humaine et à l'utilisation d'énergies fossiles. Le bâti est l'un des secteurs les plus émetteurs de GES : améliorer l'isolation et réguler les températures au sein des logements réduit fortement la consommation d'énergie, et est bénéfique pour les finances, le confort et la santé des occupants.

Agir pour demain, c'est décarboner les consommations d'énergie, notamment pour l'éclairage public, rénover l'ancien, favoriser des constructions performantes énergétiquement...

PROJETS PHARES

Plan performance énergétique dans les bâtiments municipaux

Les systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) permettent déjà d'assurer un fonctionnement plus efficace et économique du chauffage, de la ventilation, du conditionnement d'air... La mise en place d'un nouveau marché de contrat de performance énergétique prendra en compte l'ensemble des facteurs de chaque bâtiment pour réduire leur consommation.

Parmi les actions prévues :

Isolation extérieure (panneaux biosourcés) de l'école élémentaire de l'Ouest, réhabilitation / isolation du centre de vacances d'Habère-Poche, rénovation de l'hôtel de ville, du Centre technique municipal (menuiseries, isolation de la façade...), remplacement de la verrière du gymnase des Vignerons...

BUDGET : 5,6 M€

pour la rénovation des bâtiments municipaux

BUDGET : 4,25 M€

pour le contrat de performance énergétique pour l'entretien des bâtiments

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'objectif du décret tertiaire est de diminuer la consommation énergétique d'au moins 40% dès 2030 et 60% en 2050 par rapport à une année de référence choisie (entre 2010 et 2019).

À partir de septembre 2022, les acteurs du secteur tertiaire devront déclarer annuellement les consommations énergétiques des bâtiments sur une plateforme numérique gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS

À l'horizon 2050, la France doit diviser par 6 ses émissions par habitant.

- Les émissions de GES de Vincennes sont majoritairement issues du secteur résidentiel et du secteur tertiaire, plus particulièrement liées au bâti.

• SECTEUR RÉSIDENTIEL (63%)

82%



de la consommation d'énergie provient des appartements, dont 95% proviennent du parc privé.

55%



des émissions de ce secteur sont liées aux installations de chauffages au gaz.

• SECTEUR TERTIAIRE (23%)

le commerce représente

26%



les bureaux et administrations

34%



(Source : Diagnostic Carbone 4, oct. 2021)

Constructions exemplaires : Gymnase DeFrance, rénovation du Centre culturel et sportif Georges-Pompidou

Végétalisation, sobriété énergétique, qualité thermique, limitation de consommation d'eau... sont intégrés dans la conception des nouveaux bâtiments municipaux.

Sur le **Gymnase rue DeFrance**, la municipalité a souhaité développer très largement la végétation, avec un jardin potager en toiture et un jardin vertical en façade. De véritables respirations urbaines participeront au développement des cultures locales en circuit court sans polluant, le zéro pesticide demeurant la règle d'or, comme pour l'ensemble des espaces verts de Vincennes. Cet équipement sportif de haute qualité environnementale a obtenu le label BEPOS (bâtiment produisant plus d'énergie qu'il n'en consomme).



- **165** panneaux photovoltaïques
- **8** panneaux thermiques
- **700 m²** de toiture végétalisée et potagère et **65 m²** de jardin vertical (gérés par des agriculteurs professionnels)

Le nouveau **centre culturel et sportif Georges-Pompidou** sera conçu sur le principe de bâtiment passif grâce à un usage efficace du soleil, des sources de chaleurs internes et de la récupération de chaleur (géothermie) en utilisant en particulier les composants de construction éco-énergétiques et un système de ventilation de qualité.



- matériaux biosourcés,
- traitement de la façade pour une isolation optimale,
- **700 m²** de panneaux photovoltaïques,
- végétalisation de la toiture,
- système d'éclairage LED, détection de présence, pilotage centralisé...

BUDGET : 8,5 M€

consacrés aux critères (procédés et matériaux de construction) de développement durable sur ces 2 projets

Plan éclairage public

L'éclairage conjugue des enjeux économiques, environnementaux, de sécurité des personnes, de maîtrise de la consommation d'énergie, et de nuisances lumineuses.

Le plan de rénovation de l'éclairage public de la Ville remplace les ampoules existantes par des LED. Les possibilités de variation de l'intensité lumineuse par capteurs sont aussi étudiées.

La Ville contrôle **l'obligation d'extinction des enseignes lumineuses commerciales** : le nouveau Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) prévoit de réduire davantage les horaires d'activation des enseignes lumineuses (extinction entre 23h et 7h), d'imposer un éclairage LED et d'interdire les nouvelles formes de publicité numérique.

• LEDES 2022 : **47,8%**
• Objectif : **100%** d'ici **2027**

BUDGET : 6 M€

consacrés à la rénovation de l'éclairage public



Plan d'aide financière pour la rénovation énergétique des logements

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé, insalubre et énergivore, une étude menée pour identifier les copropriétés dites « fragiles » et proposer des **aides adaptées pour la rénovation des logements**. La Ville encouragera fortement les bailleurs à un plan de rénovation énergétique dans leurs bâtiments.

BUDGET : 500 000 €

LISTES DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Axe 1 : Activer les leviers d'accompagnement des habitants pour réduire les consommations énergétiques des logements

• Faire connaître les leviers de la maîtrise de l'énergie

29. Renforcer la visibilité de l'ALEC-MVE et de son champ d'actions auprès du grand public et des copropriétés (formation des syndics...) et valoriser par le biais des supports de communication de la Ville les dispositifs qu'elle propose.

30. Développer les actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination du grand public (conférences, ateliers, événements festifs, rallyes, balades, etc).

• Informer les copropriétaires souhaitant engager des projets de rénovation

31. Poursuivre les actions d'accompagnement des copropriétés engagées dans des projets de rénovation énergétique, menées en partenariat avec l'ALEC-MVE, afin de lutter contre les passoires énergétiques.

32. Créer un dossier d'information, regroupant les dispositifs d'accompagnement existants en matière de réhabilitation énergétique, adressé aux propriétaires sujets à une injonction de ravalement de façade.

33. Mettre en place un « Club Copro » en partenariat avec l'ALEC-MVE.

• Identifier et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

34. Identifier les ménages en situation de précarité énergétique.

35. Accompagner les foyers pour la réalisation de diagnostic socio-technique et l'accès aux conseils au travers des dispositifs mis en place par le Département du Val-de-Marne et le Territoire Paris Est Marne & Bois.



Axe 2 : Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments et œuvrer pour une gestion raisonnée de l'éclairage

- Développer un programme pluriannuel d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments municipaux.
36. Construire de façon exemplaire les futurs équipements publics en visant les normes les plus adaptées.
 37. Décliner les plans pluriannuels de rénovation des équipements publics.
 38. Réduire les consommations et améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, selon les préconisations du bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES « patrimoine et compétences » de la Ville (BEGES).
- Mettre en œuvre une politique de réhabilitation du parc immobilier bâti et d'amélioration de l'offre de logements
39. Lutter contre l'habitat dégradé, insalubre et énergivore à travers le lancement d'une nouvelle Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou d'une démarche associée.
 40. Encourager les bailleurs sociaux à réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Réduire l'impact environnemental de l'éclairage
41. Inciter à réduire la consommation électrique des commerces et institutions et faire respecter la réglementation sur l'extinction nocturne obligatoire.
 42. Poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (et le déploiement des LED pour l'éclairage public notamment).
 43. Etudier l'installation de capteurs automatiques sur les lampadaires publics et le réglage de leur intensité lumineuse afin de réduire les consommations liées à l'éclairage public.
 44. Mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique en apportant une attention particulière à la gestion de l'éclairage des bâtiments publics, selon les préconisations du bilan des consommations énergétiques et des émissions de GES « patrimoine et compétences » de la Ville (BEGES).



Axe 3 : Développer la production d'énergies renouvelables

- Etudier la possibilité de recourir davantage aux énergies renouvelables au niveau des bâtiments
- 45. Etudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, les propriétés vincenneses et le mobilier urbain.
- 46. Etudier le développement de la géothermie et des pompes à chaleur dans les bâtiments municipaux.
- Soutenir les initiatives favorisant l'usage des énergies renouvelables
- 47. Créer un cadastre solaire.
- 48. Inciter les copropriétés à s'approvisionner en énergie verte.
- 49. Maintenir le contrat « énergie verte premium » de la Ville afin de réduire son empreinte carbone.



Ces actions s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, issu du cadre de référence de l'ONU :



PROMOUVOIR DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES, CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE VIE FAVORABLE À LA SANTÉ



Nos modes de consommation et modes de vie changent et aspirent désormais à des méthodes de production plus durables et équitables, garantes d'un cadre de vie sain.

Pour encourager ces choix qui rapprochent consommateurs et producteurs, la Ville peut être accélérateur en soutenant les initiatives qui voient le jour sur son territoire, en sensibilisant les citoyens... Elle peut accompagner également les gestes de tri, la valorisation des déchets, leur réduction...

La Commande publique est aussi un outil et un levier financier pour structurer des filières durables (bio, éthiques, issus du réemploi...) et locales (circuits courts).

Enfin, la Ville s'engage face aux nombreuses pollutions invisibles créées par l'activité humaine : contamination par des toxiques chimiques, pesticides, perturbateurs endocriniens, additifs alimentaires, métaux lourds, fibres et particules fines, microplastiques, nanomatériaux, bruit...

PROJETS PHARES

Un plan d'agriculture urbaine et de végétalisation

De nouvelles formes d'agriculture et de végétalisation émergent en ville, permettant de créer des espaces naturels qui représenteront 4000 m². Généralement situées en toiture ou sur les terrasses des équipements publics, ces zones renforceront les actions de la Ville en matière d'alimentation durable, d'adaptation au changement climatique et de qualité de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les serres municipales seront, elles aussi, rénovées afin de les ouvrir au public et d'y proposer des actions pédagogiques.

CALENDRIER

2022 : groupe scolaire Jean-Monnet et crèche Berthe-Campergue

2023 : groupe scolaire Roland-Vernaudon, école maternelle de l'Est, serres municipales

2024 : école élémentaire du Sud

BUDGET : 2 M€

CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS

• Entre 2006 et 2020, les déchets produits à Vincennes ont diminué de :

18%

33 

tonnes de biodéchets ont été collectées en 2021 à Vincennes

• Depuis 2019, une Charte **COMMERÇANT**

0 

ZÉRO DÉCHET

3

AMAP
présentes à Vincennes



100% de produits bio et circuits courts pour les restaurants scolaires

Proposer 100% de produits bio dans les menus de notre restauration collective et scolaire est l'objectif ambitieux fixé dans le cadre du nouveau marché public de restauration afin de proposer des produits alimentaires qui allient qualité, goût et santé.

Dès la rentrée scolaire 2022, les repas servis dans les crèches et les cantines scolaires sont composés de 100% de produits bio pour les laitages, les légumes, les fruits et les œufs. Les viandes sont labélisées « Qualité Supérieure » et des alternatives végétariennes sont régulièrement proposées. Les circuits courts seront privilégiés.

BUDGET : 1,5 M€
de surcoût par rapport au marché actuel

Plan Santé Environnement

Le Plan Santé Environnement définira des actions spécifiques pour mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et ainsi agir pour un environnement favorable à la santé de tous.

Signataire de la Charte Villes & Territoires « sans perturbateurs endocriniens », la Ville s'engage notamment à :

- interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens et accompagner les particuliers.
- développer l'alimentation biologique et utiliser du matériel de cuisine sans perturbateurs endocriniens.
- informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de la commune (habitants, professionnels de santé et de la petite enfance).
- minimiser les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.
- informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un diagnostic sur l'usage des perturbateurs endocriniens a été réalisé dans les établissements accueillant un public sensible (écoles et crèches) pour faire évoluer l'ensemble des pratiques.

Ce plan concerne également la mise en place de capteurs CO₂, des campagnes de surveillance qualité de l'air dans les équipements publics, la préservation de la nature en ville, etc

BUDGET : 375 000 €

LISTES DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Axe 1 : Encourager les circuits courts de proximité et l'alimentation responsable

- Soutenir le développement des AMAP et engager un plan de développement de l'agriculture urbaine

50. Accompagner le développement de nouvelles AMAP.

51. Mettre en place un plan de développement de l'agriculture urbaine à l'échelle de la Ville.

- Promouvoir le bio, notamment en restauration collective

52. Atteindre les 100% de produits bio et issus de circuits courts dans les restaurants collectifs (écoles, crèches et restauration municipale).

53. Proposer régulièrement une alternative végétarienne dans les repas servis dans les crèches et cantines scolaires.

- Sensibiliser les différents publics à l'alimentation saine et durable

54. Mener des actions de sensibilisation auprès du grand public.

55. Encourager des habitudes de consommation responsable (Semaine délicieuse...).



Axe 2 : Réduire, collecter valoriser les déchets produits et accompagner le geste de tri

- Renforcer le tri des déchets et optimiser les collectes, en partenariat avec le Territoire Paris Est Marne et Bois

56. Poursuivre le déploiement des poubelles de tri sélectif dans l'ensemble des bâtiments municipaux et sur l'espace public.

57. Savoir faire évoluer et optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés en partenariat avec le Territoire Paris Est Marne et Bois.

- Soutenir le compostage de proximité et valoriser les biodéchets

58. Développer la collecte des biodéchets et la pratique du compostage.

59. Organiser des actions de sensibilisation au sein des copropriétés en lien avec le Territoire Paris Est Marne & Bois.

- Inciter à la réduction de la production de déchets à l'échelle individuelle et collective

60. Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets produits à l'échelle individuelle et aux démarches de recyclage (tri sélectif, déchetteries, encombrants, bornes de collectes...) et de réemploi (ressourceries, réparation).

61. Mobiliser les commerçants et les forains pour identifier des pratiques communes en faveur de la réduction des déchets (apport de contenants personnels, vente en vrac, sacs réutilisables, gestion des invendus...).

62. Soutenir le développement de commerces de seconde main.

63. Travailler à la réduction des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires et municipaux.



Axe 3 : Identifier et prévenir les risques sur la santé

- Réduire l'exposition à la pollution, aux allergènes, au bruit

- 64. Informer les Vincennois sur les essences à caractère allergisant et limiter leur présence dans les espaces verts.
- 65. Veiller au traitement des points noirs et gris du bruit (avec les partenaires identifiés).
- 66. Reconduire des campagnes de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.
- 67. Poursuivre la mise en place de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine.

- Identifier et prévenir les risques émergents

- 68. Etablir un Plan de Santé Environnement.
- 69. Pérenniser le comité local de concertation sur les ondes électromagnétiques et s'assurer de la bonne application de la charte sur l'implantation des antennes relais.
- 70. Effectuer une veille active des impacts environnementaux et sanitaires possibles de la 5G.
- 71. Mettre en œuvre les préconisations issues des audits menés sur les perturbateurs endocriniens potentiellement présents dans des crèches et établissements scolaires de la Ville.
- 72. Informer les Vincennois sur les interactions santé-environnement (lien avec les associations, conférences avec des scientifiques...).



Ces actions s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, issu du cadre de référence de l'ONU :



FAVORISER L'ENGAGEMENT SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF



Par sa visibilité, le Pacte favorise l'action de tous sur les enjeux sociaux, écologiques, économiques, culturels et citoyens du développement durable. Il promeut la participation des Vincennois de la co-construction à la mise en œuvre et au suivi des actions.

Le développement durable repose sur le principe d'une double solidarité, s'adressant à la fois aux générations présentes et aux générations futures. Les actions de la Ville au quotidien visent aussi à favoriser l'accessibilité et l'inclusion de tous les habitants.

PROJETS PHARES

4^e Plan Inclusion Handicaps

La Ville a adopté en 2022 son 4^e Plan Handicap 2022-2026, issu de la concertation. Le plan a été conçu autour des besoins des personnes en fonction de leur âge afin d'établir un parcours de vie sans rupture. Il aborde l'accompagnement, la sensibilisation et la formation ainsi que les loisirs et les animations afin de faire de Vincennes une ville toujours plus solidaire, agréable à vivre et épanouissante pour tous.

Vincennes a également adopté depuis 2010 un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).



Entre 2009 et 2021, les voies accessibles sont passées de 50 à 77 %
Objectif 100 % fin 2022

La collectivité poursuit la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP), qui prévoit la mise en accessibilité des 56 bâtiments communaux recevant du public d'ici à 2024.

BUDGET : 2,85 M€

Politique de logement social

Depuis de nombreuses années, la municipalité exerce une politique de l'habitat et du logement social volontariste, dans un contexte particulièrement contraint : obligations légales et réglementaires, pression à la hausse sur les prix et forte densité. L'offre de logement social a doublé depuis 2002 sur la commune.

CONTEXTE ET CHIFFRES CLÉS



• Plus de 1500 élèves, entre 2017 et 2021, ont bénéficié d'une sensibilisation au handicap proposée par l'association ODAAS.



de la voirie accessible aux personnes à mobilité réduite et tous les carrefours à feux de signalisation sont équipés de notification sonore.



• Chaque année plus de 1000 familles sont accompagnées par les 6 assistants sociaux de la Ville.



• Chaque année, en moyenne 400 000 € d'aides sont accordées par le CCAS à ses bénéficiaires.

LE LOGEMENT SOCIAL EN CHIFFRES



- 2942 logements sociaux au 1er janvier 2021 soit 11, 73 % des résidences principales.



- 3 résidences étudiantes et 1 résidence jeunes actifs
211 logements



- 2 résidences seniors
108 logements conventionnés



- 4 résidences de réinsertion sociale
95 logements

Création de plus de 1000 logements sociaux dans les 10 dernières années : Vincennes n'est soumise à aucune pénalité.

En 2022, plus de 40 projets sont en cours ou à l'étude

L'objectif pour la Ville est de réaliser des opérations de qualité, de taille moyenne, souvent mixtes (logements sociaux et logements d'accès) afin de parvenir à une parfaite intégration dans le tissu urbain, réparties sur l'ensemble du territoire communal. Vincennes mobilise depuis de nombreuses années **tous les outils juridiques disponibles** pour mener à bien cette politique : action de la Vincem, société d'économie mixte de la ville, PLU, droit de préemption renforcé, convention avec l'Établissement public foncier d'Île-de-France, partenariats avec des opérateurs de logements sociaux, garanties d'emprunt...

Projets pour les initiatives citoyennes

Que ce soit au travers du bénévolat au sein des associations, des initiatives de collectifs, des propositions d'entrepreneurs, c'est la mobilisation de tous qui permet de construire une ville solidaire et engagée.

Au-delà de la participation à l'élaboration des différents projets municipaux, la Ville souhaite soutenir et accompagner les initiatives citoyennes : **aménagement de certaines voies en « rue-jardin », événements de rue participative, rencontres intergénérationnelles...**

Pour sensibiliser et accompagner le changement, seront aussi proposés : des ateliers thématiques, la réalisation de Fresques du Climat, des défis de réduction de l'empreinte carbone et zéro déchet... L'enveloppe budgétaire dédiée à l'appel à projets développement durable sera plus importante.



LISTES DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Axe 1 : Renforcer l'action sociale de proximité et les démarches solidaires• **Œuvrer en faveur d'une ville inclusive et accessible**

73. Poursuivre le plan de mise en accessibilité des bâtiments municipaux (AD'AP).

74. Mettre en œuvre le Plan Inclusion Handicaps.

75. Soutenir et développer l'épicerie solidaire et en simplifier l'accès au public fragile.

• **Poursuivre la politique engagée en faveur du logement social**

76. Renforcer dans la mesure du possible l'offre de logement social dans un contexte foncier contraint (logements à destination des familles, jeunes, seniors, public fragile,..).

77. Valoriser les outils mis en place pour suivre et faire état de l'évolution des logements sociaux à Vincennes (Observatoire du logement social, etc.).

• **Soutenir et développer les initiatives solidaires et intergénérationnelles**

78. Encourager les initiatives intergénérationnelles.

79. Favoriser l'implantation de structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

80. Inciter les associations à permettre aux jeunes de s'engager dès 16 ans en faveur des actions menées.

81. Développer la mise en relation des associations et Vincennois souhaitant s'engager en tant que bénévoles.

82. Encourager les initiatives et soutenir les partenaires qui œuvrent en faveur de l'égalité Femmes / Hommes.



Axe 2 : Sensibiliser les habitants à la transition écologique et faciliter les initiatives citoyennes et associatives

- Faciliter l'accès de tous à l'information et à des événements en lien avec la thématique du développement durable

83. Organiser de nouveaux événements en lien avec le développement durable, et multiplier les actions programmées dans le cadre de manifestations existantes (ateliers de sensibilisation sur les enjeux climatiques, fresques du climat, conférences, projections de films documentaires...).

84. Mettre à disposition un point d'information permettant à chacun de consulter et d'être conseillé sur les dispositifs relatifs au développement durable mis en œuvre à Vincennes.

- Renforcer les actions de sensibilisation sur les temps scolaires et périscolaires

85. Suivre les actions «développement durable» inscrites dans le Projet Educatif de Territoire

86. Créer une classe initiative de sensibilisation au développement durable, en partenariat avec la Cité du Développement Durable.

- Accompagner les projets citoyens ou associatifs en matière de développement durable

87. Accompagner les associations locales dans leurs initiatives en faveur du développement durable, via notamment l'augmentation du budget alloué à l'appel à projets.

88. Mettre en place des rues participatives notamment pour les enfants.



Axe 3 : Encourager la participation citoyenne

• Développer la participation des citoyens

89. Faciliter la participation citoyenne aux différents grands projets municipaux, via des consultations, la co-construction et la concertation.

90. Diversifier les modalités de participation citoyenne : rencontres avec les élus, cafés avec votre maire, marches urbaines, rencontres de quartier, etc ...

• Structurer un réseau de personnes volontaires engagées en faveur du développement durable

91. Créer et animer un réseau d'éco-citoyens volontaires prêts à s'investir dans des projets locaux avec notamment la mise en place d'un budget participatif pour la mise en place de projets DD.

92. Élargir la composition du Comité Consultatif du Développement Durable grâce à l'intégration d'éco-citoyens.



Ces actions s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, issu du cadre de référence de l'ONU :



RENFORCER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DE LA VILLE ET DE SON ADMINISTRATION



Les défis en lien avec le climat, la biodiversité, la santé, l'inclusion, les modes de vie ne cessent d'évoluer et exigent une démarche de progrès, que favorise la formation interne comme les espaces de dialogue ou de concertation avec les citoyens.

Les élus et les agents municipaux se forment, évaluent leur progression, intègrent les objectifs de développement durable dans leurs activités quotidiennes ou développent des approches transversales. Les objectifs d'intégration, de santé ou de sécurité des agents dans leurs fonctions sont tout aussi cruciaux que ceux sur lesquels s'engage la Ville pour les citoyens. La responsabilité de la municipalité est d'agir pour que l'administration, dans le fonctionnement de ses services, soit éco-exemplaire.

Vincennes applique aussi sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale sur l'économie de son territoire et alentour en intégrant des critères de durabilité dans la commande publique.

PROJETS PHARES

Politique volontariste d'achats durables

La Ville optimisera l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les procédures de marchés ou contrats de concessions qui seront mis en œuvre.

Elle applique aussi la clause sociale, outil de lutte contre le chômage et l'exclusion, et passe des marchés « réservés » ne s'adressant qu'à des entreprises adaptées (EA) ou à des établissements et services d'aides par le travail (ESAT).

La clause environnementale utilise, quant à elle, la commande publique comme un outil de lutte contre le changement climatique. Elle permet l'attribution de marchés à des structures sélectionnées selon leur performance énergétique, leur capacité de réduction des GES, de préservation des ressources, de réduction des déchets et la possibilité de recyclage et/ou de réemploi des services vendus.

Optimisation des moyens d'impression

La Ville souhaite mieux appréhender l'usage de son système d'impression afin notamment de diminuer l'empreinte carbone issue de la consommation de papier. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche d'amélioration constante : suppression de matériel, mutualisation de périphériques, solutions de dématérialisation...

Renouvellement de la flotte de véhicules

Afin d'agir pour la diminution des GES, la Ville mène une politique de renouvellement des véhicules municipaux. L'objectif est de réduire, d'optimiser et d'électrifier la flotte. La mutualisation de véhicules est mise en place dès qu'elle est possible **afin de diminuer le nombre de véhicules**. Un plan pluriannuel de rénovation prévoit le remplacement par des véhicules électriques.

Par ailleurs, afin de promouvoir les modes de déplacements doux, des vélos de fonctions sont mis à disposition des agents de la Ville pour la réalisation de leurs missions. Le forfait mobilité durable et un local dédié favorisent les trajets domicile-travail à vélo.

En 2022, acquisition de
15 véhicules électriques
dont 2 laveuses/balayeuses.



4 vélos mixtes, 1 triporteur
et 1 vélo à assistance
électrique pour les missions
du personnel municipal



LISTES DES OBJECTIFS ET ACTIONS

Axe 1 : **Œuvrer pour une consommation responsable quotidienne dans les activités des services**

- **S'engager dans une politique volontariste d'achats durables**
 - 93. Renforcer les exigences au sein des marchés publics en matière d'achats durables.
 - 94. Créer un guide des achats responsables.
 - 95. Poursuivre les partenariats avec les acteurs de l'insertion professionnelle (clauses d'insertion, ESAT, contrats d'apprentissage).
 - 96. Augmenter la part du bio et des produits issus des circuits courts au restaurant municipal.
 - 97. Réduire au maximum l'usage du plastique dans les équipements, activités et événements de la collectivité.
- **Privilégier des outils d'information et de communication responsables, encourager la sobriété numérique**
 - 98. Sensibiliser les agents à l'impact environnemental des usages numériques.
 - 99. Adopter une nouvelle Charte informatique intégrant les bonnes pratiques d'utilisation des outils numériques.
 - 100. Proposer des tutoriels de prise en main des outils numériques pour lutter contre l'illectronisme.
- **Favoriser une gestion durable et circulaire du matériel utilisé par les services**
 - 101. Lutter contre le gaspillage grâce à la réalisation d'inventaires et à l'optimisation du suivi des stocks (ex : inventaire/audit du matériel d'impression).
 - 102. Poursuivre, au sein des services municipaux, la lutte anti-gaspillage en incitant au réemploi des fournitures et du mobilier.
 - 103. Favoriser le circuit de seconde main pour le mobilier et matériel inutilisés (Agorastore...).

Axe 2 : **Mobiliser les agents au sein de la collectivité**

- **Sensibiliser, former les agents et élus aux enjeux de la transition écologique et énergétique**
 - 104. Elaborer un nouveau plan de formation en lien avec le développement durable à destination des agents.
 - 105. Intégrer une dimension développement durable forte dans le cadre de la « Journée des nouveaux arrivants ».
 - 106. Sensibiliser de manière ludique et pédagogique les agents aux enjeux du développement durable, en lien avec leurs métiers.
 - 107. Faire de Vincennes un laboratoire d'innovations urbaines et d'expérimentations écologiques.
- **Mettre en place des instances de pilotage et de participation pérennes dans le cadre du Pacte éco-citoyen**
 - 108. Constituer un comité de suivi interne des projets inscrits dans le Pacte éco-citoyen.
 - 109. Mettre en place un réseau d'éco-pilotes volontaires au sein des services municipaux.
 - 110. Créer un tableau de bord évolutif basé sur des indicateurs simples pour mesurer l'impact et les progrès réalisés par les services.

Axe 3 : Contribuer au bien-être au travail des agents de la collectivité

• Garantir la santé et la sécurité au travail des agents de la Ville

111. Systématiser une visite de la Conseillère en prévention dans chaque service.

112. Organiser des ateliers de prévention sur des thèmes précis pour informer les agents sur des problématiques communes (lumière bleue des écrans, postures, sédentarité...).

• Adapter le cadre de travail aux personnes en situation de handicap et sensibiliser les agents aux différentes formes de handicap existantes

113. Proposer aux personnes en situation de handicap un interlocuteur privilégié (le référent handicap) et un accompagnement personnalisé au sein de la direction des ressources humaines pour adapter les postes de travail et les missions.

114. Renforcer la sensibilisation des encadrants et des agents aux handicaps invisibles et lutter contre les préjugés.

• Favoriser un cadre de travail propice au bien-être et à l'épanouissement

115. Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers notamment la mise en place du plan d'actions pluriannuel en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

116. Poursuivre l'organisation de conventions du personnel annuelles en privilégiant les thèmes transverses, en lien avec le développement durable.

117. Organiser des ateliers d'initiation aux pratiques renforçant la santé et le bien-être, à l'occasion du Forum Santé au travail notamment (nutrition, dépistage cholestérol/diabète, Qi-gong...).

118. Développer les activités sportives et artistiques sur le temps méridien.

Ces actions s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants, issu du cadre de référence de l'ONU :



SUIVI ET ÉVALUATION

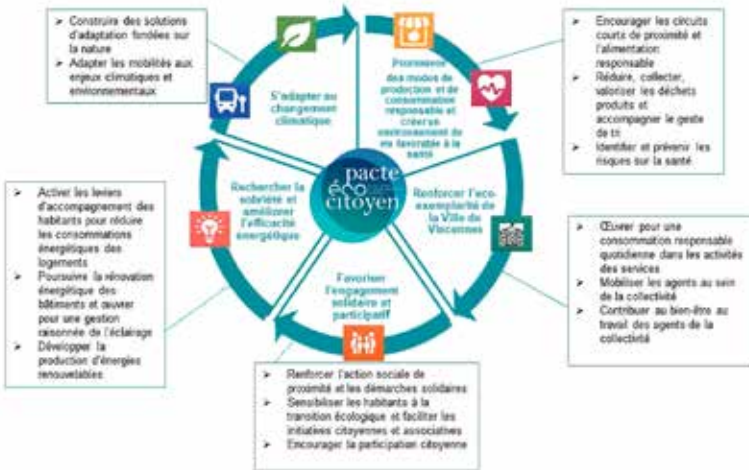
Ce Pacte éco-citoyen est un document fondateur qui trace une perspective claire pour les 5 années à venir et servira de référence quant aux engagements de la Ville en matière de développement durable.

Pour chaque action identifiée, une fiche action est élaborée détaillant le contexte, le budget prévisionnel, les acteurs impliqués ou encore les modalités de mise en œuvre qui y sont associés.

De même, plusieurs indicateurs ont été déterminés pour chaque action, afin de suivre leur état d'avancement et de constater leurs impacts sur la durée. Ces fiches sont des outils qui accompagneront les services dans la réalisation du plan d'actions.

Le Pacte Eco-citoyen se veut par ailleurs évolutif : un suivi régulier par les services et par le Comité Consultatif du Développement Durable permettra d'apprécier l'avancement des projets et de les réorienter si besoin.

Chaque année, le Rapport de Développement Durable de la Ville reviendra sur l'état d'avancement du plan d'actions, les temps forts de la démarche et soulignera les perspectives pour l'année suivante.



GLOSSAIRE

- **Adaptation (au changement climatique)** : Il s'agit d'anticiper ou mettre en œuvre des actions permettant de limiter les impacts néfastes du dérèglement climatique, et visant à réduire les conséquences subies ou à adopter des approches innovantes présentant des co-bénéfices.
- **Atténuation (du changement climatique)** : Il s'agit de contribuer à la stabilisation des concentrations de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Sont concernées les actions qui permettent de réduire ou limiter les émissions de GES et celles qui visent à protéger ou améliorer les puits de carbone et réservoirs des GES (ex. forêts, sols, océans). L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
- **BEGES** : bilans des émissions des gaz à effet de serre.
- **Changement climatique (ou dérèglement)** : Il correspond à une modification durable du climat, accompagnée d'une augmentation générale des températures moyennes au niveau planétaire. Ce dérèglement climatique a de nombreuses conséquences comme l'élévation du niveau de la mer, la perturbation des écosystèmes ou encore l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes.
- **Désimperméabilisation des sols** : la désimperméabilisation consiste à remplacer des surfaces imperméables (réalisées à partir de matériaux résistants comme l'asphalte, le béton etc ...) par des surfaces plus perméables, en permettant ainsi de rétablir au mieux les fonctions assurées par le sol avant aménagement : amélioration de l'infiltration et de la réutilisation des eaux pluviales, échange sol-atmosphère, stockage de carbone, biodiversité...
- **Energies renouvelables** : Une énergie est dite renouvelable lorsqu'elle provient de sources que la nature peut renouveler en permanence. Il s'agit notamment de l'énergie solaire, hydraulique, éolienne, de biomasse et géothermique.
- **Energies fossiles** : Ce terme désigne l'énergie produite à partir de matières organiques fossilisées. La combustion de pétrole, de gaz naturel ou encore de charbon permet de produire de l'énergie utilisée pour de nombreuses activités humaines, mais ce processus est fortement émetteur de GES et contribue largement au changement climatique.
- **Gaz à effet de serre** : Les principaux gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sont le dioxyde de carbone pour 76 % (transports, habitat, production d'électricité, déforestation...), le méthane 16 % (agriculture, décharges, production de pétrole...), le protoxyde d'azote 6 % (automobile, production de méthane, engrais...) ou encore les gaz fluorés 2 % (climatisation, système de réfrigération...)
- **Îlot de chaleur urbain (ICU)** : Phénomène d'augmentation de la température au sol et dans l'air en milieu urbain, par rapport aux zones rurales ou arborées voisines. Ces îlots thermiques sont des microclimats provoqués par les activités humaines, l'urbanisme et l'artificialisation des sols. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce phénomène d'ICU peut aggraver les épisodes de canicule, leurs répercussions sanitaires potentielles (sécheresse, déshydratation, etc) et affecter la biodiversité. Les parcs et les espaces verts, qui constituent des zones de fraîcheur, sont une solution face à cette problématique.

- **Particules fines (PM 2,5)** : Particules constituées de plusieurs composés chimiques, émises au cours de combustion ou de réactions chimiques avec des gaz atmosphériques. Ces particules au diamètre inférieur à 2,5 microns restent en suspension dans l'air plusieurs jours et peuvent, une fois inhalées, pénétrer les poumons jusque dans les alvéoles. Le secteur résidentiel et le transport routier sont les deux principaux contributeurs aux émissions de PM2.5

- **Perturbateurs endocriniens (PE)** : Ces substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle, étrangères à l'organisme, modifient l'action d'une hormone naturelle et perturbent le fonctionnement normal d'un organisme. Les PE affectent par ailleurs les organismes animaux et végétaux et peuvent modifier durablement des espèces et écosystèmes entiers.

- **Scopes 1, 2, 3** : Les termes « scope 1, scope 2 ou scope 3 » font référence à 3 périmètres définis pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un produit ou d'une organisation.

- **Scope 1** concerne tous les GES émis directement par l'organisation dans le cadre de ses activités : le chauffage à gaz dans les locaux, la combustion des véhicules détenus par l'entreprise, les gaz frigorigènes d'une climatisation ou d'un frigo, etc.

- **Scope 2** correspond aux émissions indirectes liées aux consommations d'énergie : il s'agit notamment des émissions associées à la consommation d'électricité et de chaleur. Par exemple, l'électricité n'émet pas des GES directement sur le lieu de travail mais en amont, au moment de sa production dans la centrale électrique.

- **Scope 3** regroupe quant à elle les autres émissions indirectes considérées comme plus « lointaines ». On y trouve la plus grande partie des émissions produites, en amont et en aval des activités de l'organisation, tout au long du cycle de vie de ses activités : achat de matières premières, marchandises et services, déplacements domicile-travail, utilisation des produits et services vendus, collecte et traitement des produits en fin de vie, investissements, etc.

- **Solutions fondées sur la nature (SFN)** : Il s'agit des actions visant à protéger les écosystèmes en bon état écologique ; gérer durablement les écosystèmes utilisés dans le cadre d'activités humaines ; restaurer les écosystèmes dégradés (et créer de nouveaux écosystèmes).

- **Zéro déchet** : Il s'agit des bonnes pratiques à mettre en place à l'échelle individuelle et collective pour réduire les déchets, le gaspillage ainsi que les problèmes sanitaires et environnementaux qu'ils posent. Cette démarche est guidée par la « règle des 5R » : refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre.

VILLE DE VINCENNES
MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
HÔTEL DE VILLE – 53 BIS, RUE DE FONTENAY - 94 300 VINCENNES
01 43 98 69 93
MISSIONDD@VINCENNES.FR
WWW.VINCENNES.FR

TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS
1-3 PLACE URANIE – 94 340 JOINVILLE-LE-PONT
PÔLE DÉCHETS ET ENVIRONNEMENT : 01 48 71 59 13
ACCUEIL@PEMB.FR
WWW.PARISESTMARNEBOIS.FR

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
6/8, RUE JEAN JAURÈS – 92 807 PUTEAUX CEDEX
01 49 01 45 47
ADEME.ILE-DE-FRANCE@ADEME.FR
ILE-DE-FRANCE.ADEME.FR

ALEC-MVE
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
35/37 AV. DE LA RÉSISTANCE – 93 100 MONTREUIL
01 42 87 13 55
CONTACT@AGENCE-MVE.ORG
WWW.AGENCE-MVE.ORG

CAUE 94
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU VAL-DE-MARNE
36 RUE EDMOND NOCARD – 94 700 MAISONS-ALFORT
01 48 52 55 20
CONTACT@CAUE94.FR
WWW.CAUE94.FR

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
70, RUE DE FONTENAY – 94 300 VINCENNES
(ACCUEIL LUNDIS ET VENDREDIS DE 14H À 17H)
01 43 98 67 31
WWW.SOLIHA.FR
CONTACT.VINCENNES@SOLIHA.FR

RES - RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ
206, QUAI DE VALMY – 75 010 PARIS
07 85 37 94 80
WWW.RESEAU-ENVIRONNEMENT-SANTE.FR
CONTACT@RESEAU-ENVIRONNEMENT-SANTE.FR

CITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
JARDIN D'AGRONOMIE TROPICALE
45, AVENUE DE LA BELLE-GABRIELLE – 75 012 PARIS
WWW.CITE-DEVELOPPEMENT-DURABLE.ORG

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
12, COURS LOUIS-LUMIÈRE – 94 300 VINCENNES
WWW.OFB.GOUV.FR



@VINCENNES MA VILLE



Vincennesmaville



@VincennesVille